

**Association GEFOSAT**  
**Dispositif Fonds d'Aide aux Travaux pour la Maîtrise de l'Eau et de l'Energie**  
N° convention : 2022-17-00  
Bilan final

## A. Organisme

L'association Gefosat, créée en 1978, conseille et accompagne les particuliers, les collectivités et les petites entreprises dans la maîtrise de l'énergie et la lutte contre la précarité énergétique.

Avec une expérience de plus de 20 ans dans la lutte contre la précarité énergétique, Gefosat a longtemps proposé des formations à destination du personnel des collectivités publiques, afin de mieux cerner les enjeux et faciliter le repérage des ménages en difficulté. Gefosat est également conventionnée pour mobiliser de nombreuses subventions (aide CARSAT, Certificats d'Economies d'Energie, MaPrimeRénov, subvention SOS Taudis de la Fondation Abbé Pierre).

C'est en 2002 que Gefosat crée le Fonds d'Aide aux Travaux de Maîtrise de l'Eau et de l'Energie (FATMEE) afin d'expérimenter des réponses innovantes aux problèmes de logement rencontrés par le public de l'Agence de la Solidarité de Pignan-Mèze. Aider à l'amélioration de l'habitat pour favoriser le maintien des ménages et diminuer leurs charges d'eau et d'énergie, telle était l'ambition commune de l'association Gefosat, porteuse du projet, et de ses partenaires.

En 2022, le FATMEE animé par Gefosat couvre une partie du territoire du Département de l'Hérault (MDS Cœur d'Hérault – Pic St Loup, MDS Petite Camargue, MDS Etang de Thau).

Chaque territoire a décidé d'un volume d'activité, estimé en nombre de visites énergétiques. Chaque thermicien.ne de GEFOSAT a en charge un ou plusieurs territoires pour l'organisation des comités techniques, la réalisation des visites, le lien avec les travailleurs sociaux, avec les artisans, voire avec les bailleurs lors de situations non conflictuelles.

MDS Etang de Thau (SDS Mèze-Gigean, Frontignan, Sète centre-ville, Ile de Thau) : Laura Gazaix

MDS Cœur d'Hérault Pic St-Loup (SDS Lodève, Gignac, Clermont) : Laurent Lebot

MDS Cœur d'Hérault Pic St-Loup (SDS Ganges, St-Mathieu) : Amande Bérato

MDS Petite Camargue (SDS Lunel centre-ville, Lunel sud, Mauguio) : Laura Gazaix

Laura Gazaix assure l'animation générale du dispositif ainsi que les relations avec les partenaires institutionnels, sous la responsabilité de Sandrine Buresi, la directrice de Gefosat.

Chaque thermicien.ne réalise sur son/ses secteur(s) les plans de financements, l'élaboration des bilans et les mises en paiement. Magali Lahmi est en charge du volet administratif et financier : suivi des paiements, des conventions, tableaux de suivi des factures d'artisans. Enfin, Claudia Boude est en charge de la partie budgétaire.

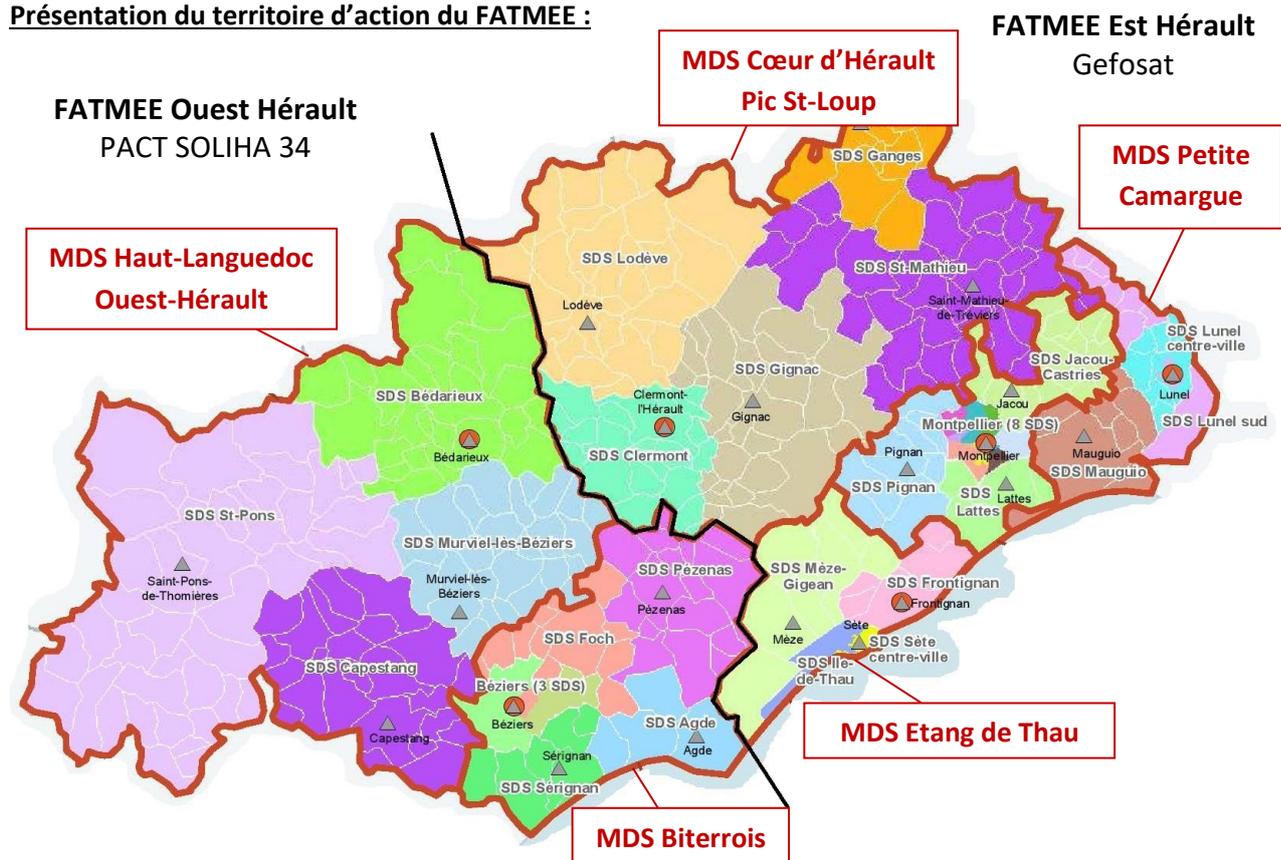
## B. Actions d'accompagnement

### B.1 Les objectifs conventionnés et leurs réalisations

Actions	Objectifs prévus	Objectifs réalisés
Favoriser la maîtrise des consommations de fluides et lutter contre les impayés d'énergie et d'eau	50% de clôture pour travaux réalisés	30 situations sur 61 clôturées soit 49 %
Maintenir les personnes dans leur logement en améliorant leurs conditions d'habitat	Pas d'objectif chiffré	Sur les 30 situations clôturées pour travaux réalisés, seulement 3 ménages ont quitté leur logement
Réaliser un nombre de situations	59 nouvelles situations en 2022	47 nouvelles situations soit 80 % de l'objectif
	112 situations suivies environ	121 ménages accompagnés soit 108 % de l'objectif

### B.2 Analyse du public accompagné

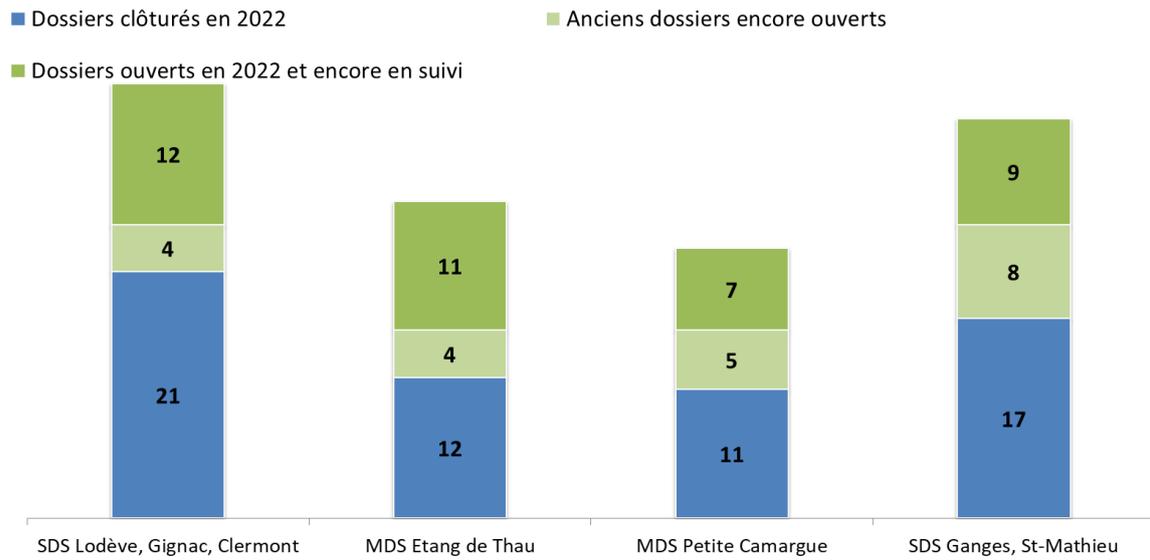
#### Présentation du territoire d'action du FATMEE :



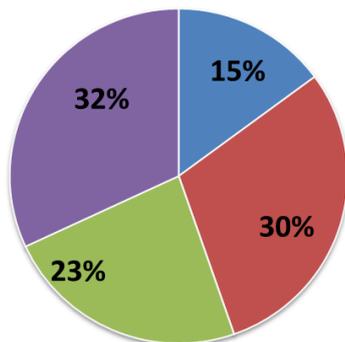
### **Répartition territoriale des situations suivies en 2022**

En 2022, le FATMEE a intégré 47 nouvelles situations (dont 8 situations ont déjà été clôturées). Avec les 21 dossiers ouverts avant 2022 encore en suivi et les 61 dossiers clôturés en cours d'année (incluant les 8 situations ouvertes en 2022), ce sont 121 ménages qui ont été accompagnés pendant cette année. Cela correspond à trois ménages de plus que le nombre de ménages accompagnés l'année dernière alors que le nombre de nouvelles situations est inférieur pour cette année.

### **Répartition géographique des 121 ménages suivis au cours de l'année 2022**



### **Composition familiale des ménages entrés dans le dispositif en 2022 :**

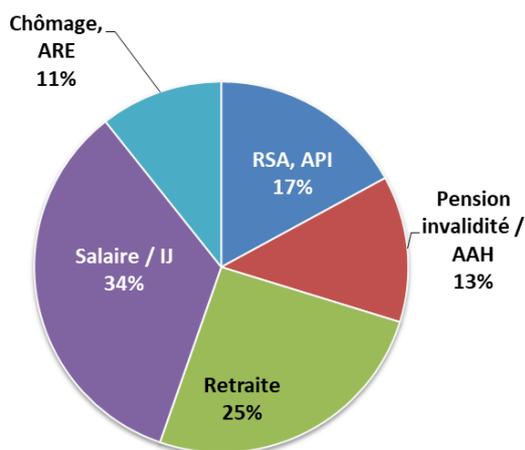


Tous secteurs

En 2022, sur les 47 nouvelles situations, 32 % des ménages sont des personnes isolées, 53% des ménages sont des familles avec enfants (soit des couples, soit des familles monoparentales) et 15 % des couples sans enfants.

■ Couples sans enfants ■ Familles monoparentales  
■ Couples avec enfant(s) ■ Personnes isolées

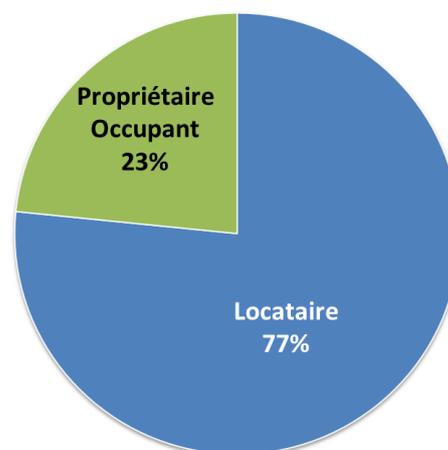
### Ressources principales des ménages entrés dans le dispositif en 2022 :



Répartition par type de revenus

Sur les 47 dossiers ouverts en 2022 : 41 % des ménages bénéficient de minimas sociaux ou revenus de remplacement (RSA, Pôle Emploi ou Pension d'invalidité / AAH), 25 % sont retraités, 34 % sont salariés.

### Statut d'occupation des ménages entrés dans le dispositif en 2022 :



■ Locataire      ■ Propriétaire Occupant

77 % des ménages entrés dans le dispositif sont des locataires. La part des locataires est de plus en plus importante dans le dispositif.

### Enveloppe travaux FATMEE dépensée pour les ménages entrés dans le dispositif en 2022 :

Tous les ans, une enveloppe financière est allouée au dispositif FATMEE pour financer la distribution de petits matériels économes en énergie et en eau, ainsi que pour les subventions accordées aux locataires et/ou propriétaires.

En 2022, cette enveloppe est de 19 103 €. A ce jour, il reste 15 096 € sur cette enveloppe.

Cette enveloppe pourra être dépensée jusqu'à la fin de l'année 2023 pour des subventions aux travaux pour les locataires et/ou les propriétaires tant que le dossier reste ouvert. Il y a toujours un décalage entre l'entrée d'une situation dans le dispositif et la réalisation de travaux (et donc la demande de subvention) ; c'est pourquoi cette enveloppe est conservée une année supplémentaire.

L'enveloppe 2021 a été en grande partie consommée, il ne reste plus que 2 467 € sur cette enveloppe.

**B.3 Points forts et limites de l'accompagnement mené**

Actions	Points forts	Limites
Dispositif partenarial avec validation des entrées et des orientations par un comité technique	Les comités techniques réguliers permettent d'échanger sur les situations en suivi, de réunir diverses compétences (juridiques, sociales et techniques) pour trouver la solution la plus adaptée au ménage accompagné	Ne se substitue pas à l'implication minimale demandée au ménage
Distribution de petit matériel économe en énergie et en eau	Cela permet de faire rapidement baisser les consommations d'énergie et d'eau	Ne remplace pas la réalisation de travaux de plus grande ampleur
Financement de travaux d'urgence	La mobilisation de l'enveloppe travaux permet de remettre rapidement en fonctionnement un système de production d'énergie ou de faire de petites réparations locatives	Améliore le confort des occupants mais ne permet pas toujours de diminuer fortement les consommations d'eau et d'énergie
Financement de diagnostics complémentaires	Prévoit la possibilité de mobiliser des compétences complémentaires (ex : pour appuyer le rapport thermique, un diagnostic peut être demandé à un prestataire extérieur : diagnostic électrique ou d'un système de production)	Ne constitue qu'une étape dans la démarche d'accompagnement
Réalisation d'un diagnostic technique du logement	Ce rapport apporte un diagnostic thermique complet et synthétique du logement avec un état des lieux, des propositions pour réaliser les premiers travaux simples puis des préconisations pour améliorer la performance de l'isolation et des équipements, avec les aides financières existantes  Ce diagnostic peut être complété par une mesure fine des consommations électriques et des conditions de confort du logement (T°C et humidité)	Caractère non opposable du rapport.

Actions	Points forts	Limites
Accompagnement technique renforcé pour la réalisation de travaux	En complément du diagnostic un plan de financement détaillé est proposé ainsi qu'un appui pour la réalisation des devis auprès d'artisans locaux	Caractère non obligatoire des travaux d'amélioration thermique.  Ingénierie financière de plus en plus complexe et chronophage (notamment avec les demandes MaPrimeRénov).
Financement de travaux à la charge du propriétaire	Lorsque le propriétaire suit les préconisations du rapport technique, le comité technique peut accorder une subvention exceptionnelle allant jusqu'à 1 500 € pour un propriétaire bailleur et 2 600 € pour un propriétaire occupant	Incitation pas toujours suffisante pour la réalisation de travaux.  Le FATMEE ne peut plus servir de caisse d'avance depuis 2016, ce qui fait peser l'avance de trésorerie sur les ménages précaires ou sur les artisans.
Lien avec le bailleur	Après envoi du diagnostic par l'occupant, le propriétaire est contacté pour bien lui présenter la démarche et le caractère non coercitif du dispositif. Un premier échange avec le bailleur est de plus en plus effectué avant la remise du rapport.	Rapport parfois considéré comme intrusif par le bailleur qui ne comprend pas toujours l'intervention de Gefosat
Présentation du dispositif en réunion de travailleurs sociaux	Régulièrement, les responsables de secteur viennent en réunion de services ou auprès de nouveaux partenaires (CCAS, CIAS) pour présenter le dispositif et les orientations possibles	Activité indispensable mais non prise en compte dans le financement au dossier actuel

## B.4 Résultats de l'accompagnement en fonction de l'action menée

L'augmentation constante des prix de l'énergie, particulièrement forte en 2022, pèse sur le budget des ménages et renforce l'importance des dispositifs de lutte contre la précarité énergétique dont le FATMEE fait partie.

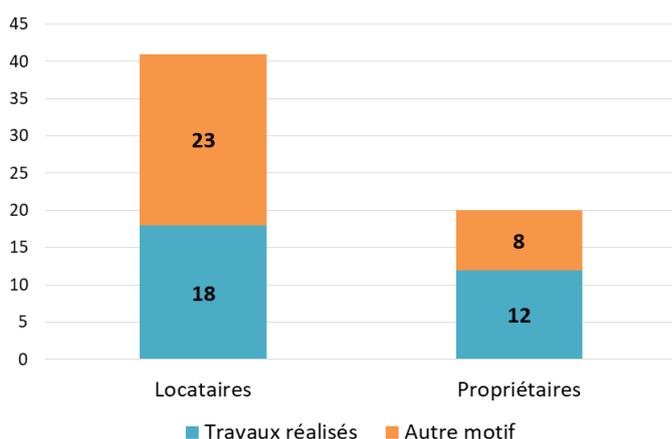
### Taux d'effort énergétique :

Sur les 50 situations pour lesquelles nous avons pu effectuer le calcul, 31 ménages dépensent plus de 8 % de leurs revenus pour leurs dépenses en énergie et le taux d'effort énergétique moyen est de 9,3%.

### Durée d'accompagnement :

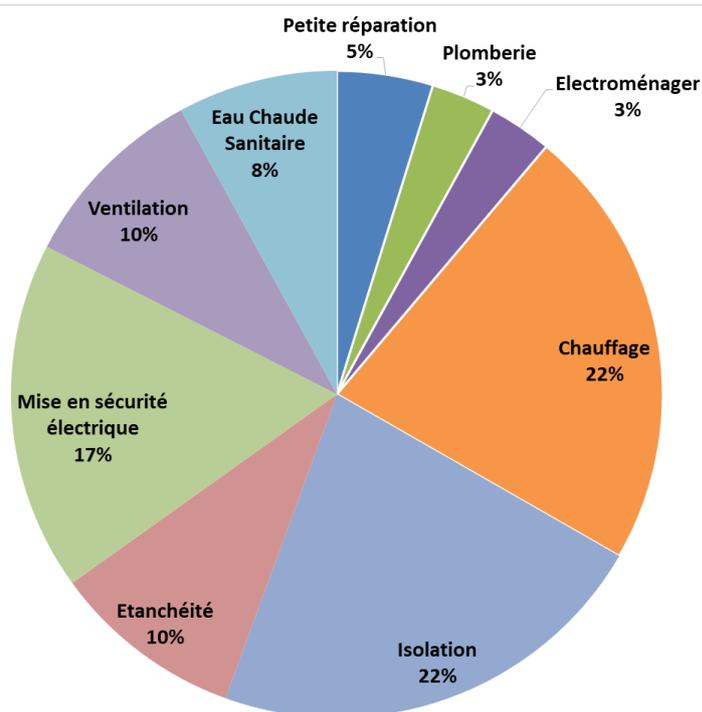
La durée moyenne d'accompagnement d'un ménage pour les dossiers clôturés en 2022 est de 19 mois.

### Bilan des travaux réalisés :



Sur les 61 situations clôturées en 2022, 30 ont bénéficié de travaux soit 49 % de clôture pour travaux réalisés. 45 % des locataires ont bénéficié de travaux (18 situations sur 41) et 60 % des propriétaires occupants (12 situations sur 20).

Les principales raisons de la non réalisation de travaux sont le relogement ou l'abandon par le ménage, souvent parce que sa situation personnelle évolue et qu'il n'est plus dans la dynamique de réalisation de travaux.

**Types de travaux réalisés liés à la précarité énergétique :**

Répartition des sorties pour chantiers réalisés

Les situations clôturées pour travaux réalisés ont bénéficié de travaux liés à la lutte contre la précarité énergétique.

32 % des travaux réalisés portent sur l'amélioration de l'enveloppe du bâti (22 % d'isolation et 10 % d'étanchéité).

Ensuite, ce sont les appareils de production de chauffage qui sont remplacés ou réparés (22 %). Les appareils de production d'eau chaude sont également remplacés (à hauteur de 8 %).

Des travaux sont également souvent réalisés sur l'amélioration de la ventilation (10 %) et la mise en sécurité de l'installation électrique

(17 %). De plus, des appareils de froid ont pu être remplacés grâce au dispositif DARDAR (Dispositif d'Accompagnement au Remplacement Des Appareils de Réfrigération).

**Montant des travaux réalisés et subventions FATMEE :**

Pour les 61 dossiers clôturés en 2022, le montant des travaux réalisés est estimé à 161 162 € pour lesquels 26 474 € de subventions FATMEE ont été accordées. Deux ménages ont également bénéficié d'une subvention du dispositif « bonus écologique » adossé au FATMEE.

**Economies réalisées pour les 61 situations clôturées en 2022 :**

Du petit matériel économe est remis gratuitement aux ménages entrant dans le dispositif FATMEE : lampes LED, économiseurs d'eau, douchettes économes, ainsi que certains instruments permettant de mieux gérer ses consommations : thermomètres, programmateur, réglette multiprises à interrupteur.

Voici le potentiel d'économies annuel (petit matériel + travaux) :

	TOTAL	En moyenne par foyer
Economies d'énergie estimées	68 498 kWh	1 123 kWh
Economies d'eau estimées	542 m <sup>3</sup>	9 m <sup>3</sup>
Economies financières estimées	11 885 €	195 €

### C. Partenariat

Type de partenariat et nom des structures (FAP, ADS, CCAS...)	Points positifs	Difficultés
Associations de défense de locataires : Léo Lagrange, Adages - Maison du Logement, CLCV	La présence d'un.e juriste en comité technique est indispensable pour faire valoir au mieux les droits et devoirs des locataires/propriétaires.	Présence en CT chronophage, pas toujours évidente à assurer pour les partenaires
Opérateurs habitat : URBANIS, Compagnons Bâisseurs, Soliha, Association Trait d'Union	Pour une bonne cohérence des actions sur le territoire, la présence des partenaires « habitat » en comité technique nous permet d'orienter au mieux les situations présentées.	Présence en CT chronophage, pas toujours évidente à assurer pour les partenaires
Cellules « Lutte contre l'Habitat Indigne »	Instance qui permettrait d'articuler tous les dispositifs de lutte contre l'habitat indigne	Le non-financement de la participation à cette instance ne permet pas à Gefosat d'y participer
Département de l'Hérault : travailleurs sociaux des MDS et MDA	Les travailleurs sociaux des MDS et MDA sont les principaux référents des situations accompagnées. Leur suivi social, complémentaire à l'accompagnement technique est indispensable pour aboutir à la réalisation de travaux.	Le nombre de situations orientées dépend fortement de la disponibilité des travailleurs sociaux.
Collectivités locales : travailleurs sociaux de CCAS et CIAS	Quelques situations sont orientées par les travailleurs sociaux des CCAS et CIAS des territoires. Là aussi leur suivi social est indispensable.	Demande un certain volontarisme de la part des travailleurs sociaux ; les collectivités ne finançant pas le dispositif, le FATMEE n'est pas forcément un dispositif prioritaire.
Fondation Abbé Pierre	Des subventions complémentaires du programme SOS Taudis nous permettent de boucler les plans de financement.  La FAP Occitanie est attentive aux difficultés de terrain rencontrées et est force de proposition pour y remédier.	RAS

Type de partenariat et nom des structures (FAP, ADS, CCAS...)	Points positifs	Difficultés
Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault	<p>Les travailleurs sociaux des territoires nous tiennent informés des évolutions des offres nationales et locales.</p> <p>Assure la gestion de l'enveloppe travaux depuis 2016.</p> <p>Participe au financement de l'action depuis de nombreuses années.</p>	<p>Il n'y a plus de travailleurs sociaux de la CAF dans les comités techniques. Leur présence permettait de faire le point sur l'accès aux droits des bénéficiaires FATMEE.</p>
Département de l'Hérault : Direction de l'Action Sociale et du Logement	<p>Les modalités de paiement sont particulièrement adaptées aux besoins en trésorerie de Gefosat (70% d'avance à la signature).</p> <p>Plusieurs échanges ont permis de revoir les modalités de convention pour 2023 permettant d'apporter une première réponse aux difficultés budgétaires occasionnées par le financement au dossier (dont le nombre ne dépend pas forcément de Gefosat puisque les orientations sont faites par les travailleurs sociaux)</p>	<p>Le financement par dossier, qui ne permet pas la prise en compte du caractère complexe de certaines situations accompagnées.</p> <p>Absence de la référente en charge de l'action en milieu d'année</p> <p>Le non-financement du remplacement de l'électroménager vétuste.</p>

## D. Projet et perspectives

- Le nombre de nouvelles situations orientées vers le FATMEE en 2022 est inférieur à l'objectif fixé dans la convention. Le besoin ne semble pourtant pas moins important, en effet, l'augmentation du prix de l'énergie pèse fortement sur le budget des ménages. Mais le turn-over des travailleurs sociaux et la forte sollicitation de ces derniers sur de nombreux sujets peuvent être des explications. Par ailleurs, le nombre de situations accompagnées au total sur l'année est légèrement supérieur à l'année dernière ce qui fait que le temps de travail passé sur le dispositif est quasiment équivalent à celui de l'année dernière pour un budget malheureusement inférieur. La modification des modalités de convention pour 2023 (20 % du financement en part fixe et 50 situations) va permettre de diminuer le risque d'une perte de budget pour l'association Gefosat en fin d'année.

- De plus en plus, nous constatons l'importance de l'accompagnement renforcé pour certaines situations, notamment les propriétaires occupants. Cet accompagnement nous semble indispensable pour protéger durablement les ménages face à la crise énergétique actuelle et pour pouvoir apporter une réponse adaptée aux situations complexes. L'articulation des dispositifs et des acteurs est également essentielle pour assurer un accompagnement de qualité, dont les modalités sont comprises par chacun et qui évite les redondances (coûteuses en efficacité et peu efficaces). Sur ce point, Gefosat a proposé à la Fondation Abbé Pierre Occitanie (qui partage notre analyse) de partir de cas concrets pour éclaircir les points de blocage et/ou les freins qui ralentissent la progression d'une action de lutte contre la précarité énergétique, notamment les actions de rénovation. Cette proposition a été acceptée et sera mise en œuvre courant 2023. Elle prendra la forme d'ateliers de travail ouvert aux salariés et partenaires volontaires, et aboutira à des recommandations.

- L'enveloppe financière du Bonus écologique, permettant de financer des travaux avec des énergies renouvelables ou des matériaux biosourcés, n'ayant pas été dépensée en totalité, elle reste mobilisable pour 2023. Le dispositif concerne plutôt des travaux importants dont le montage financier peut prendre beaucoup de temps pour le public accompagné dans le cadre du FATMEE. De plus, comme cela a été établi plus haut, le public du FATMEE est majoritairement composé de locataires pour lesquels il est souvent difficile d'obtenir des travaux intégrant une dimension écologique de la part de leurs propriétaires bailleurs.

- Le FATMEE a eu 20 ans cette année, il s'agit donc d'un dispositif qui existe depuis longtemps et qui nécessite d'être questionné au regard des évolutions qui ont eu lieu depuis sa création (forte augmentation du coût de l'énergie, évolutions des aides de l'ANAH et du public ciblé...) ou qui vont avoir lieu (prise en compte de la performance énergétique dans le décret décence, entrée en vigueur de « Mon Accompagnateur Rénov' »). Par ailleurs, le Département prévoit une refonte du règlement intérieur du FSL pour 2024. Il s'agit donc d'une bonne occasion pour faire évoluer le dispositif FATMEE afin qu'il réponde aux besoins du public accompagné et aux enjeux de la crise énergétique actuelle. Gefosat s'associera à la réflexion menée par le Département et pourra proposer son expertise en matière de lutte contre la précarité énergétique et connaissance des dispositifs existants (SLIME, ASLL Précarité Énergétique...).

## **E. Annexes**

*Cocher les grilles correspondantes à vos actions, et les joindre.*

### ❖ Grilles et tableaux

- Grille d'évaluation ARL
- Grille d'évaluation des mesures ASLL
- Facturation des mesures ASLL
- Grille d'évaluation action de médiation
- Grille d'évaluation action de rénovation
- Listing des logements (tableaux entrées et sorties)
- Tableau du personnel

### ❖ Eléments financiers

- Le compte de résultat de l'action
- Le bilan comptable
- Une note explicative de la clé de ventilation des charges de gestion de l'action supportées par la structure